

Réunions d'information

Une réunion d'information vous est proposée afin de vous présenter le portail familles et son fonctionnement :

Mardi 19 juin 2018 à 20h00 dans la salle du conseil municipal en mairie

Si vous ne pouvez être présents, une 2^{ème} date vous est proposée :

Samedi 23 juin 2018 à 11h00 dans la salle du conseil municipal en mairie

Accès au Portail Familles

Pour pouvoir accéder au portail familles, vous avez besoin d'un identifiant et d'un code d'accès. Afin de vous communiquer ces codes, merci d'envoyer votre adresse mail à l'adresse suivante, en précisant votre nom, ainsi que celui de vos enfants :

portailfamilles@breteil.fr



Mai 2018

N° 3

Bulletin d'information à destination des familles

Service Enfance-Jeunesse

Numéro spécial « Portail Familles »



Le service Enfance Jeunesse de la commune se développe et cherche sans cesse à améliorer l'accueil des enfants et de leurs familles. Nous avons pour cela récemment déclaré les accueils périscolaires aux services de la Jeunesse et des Sports : la pause méridienne en maternelle (cantine et TAP) et l'accueil du soir depuis janvier 2016, puis les TAP en élémentaire depuis septembre 2016. Ces déclarations impliquent des obligations plus strictes, en matière d'encadrement et d'organisation.

L'accroissement de l'activité et la professionnalisation des équipes ont mené le conseil municipal à doter le service d'un logiciel de gestion des accueils périscolaires avec un portail familles. Il s'agit du logiciel Domino'Web de la société Abelium collectivités.

Ce logiciel permettra d'assurer au mieux les inscriptions, le pointage, la facturation, la gestion du personnel (plannings, remplacements...) et le suivi des effectifs.

Les préinscriptions sur le portail familles permettront de :

- éviter aux parents de remplir chaque année la fiche sanitaire (fiche remplie en ligne qui ne sera modifiée qu'en cas de besoin).
- éviter aux parents de maternelle d'inscrire chaque matin leur enfant à la cantine et aux TAP (ils pourront s'ils le souhaitent les inscrire à l'année par exemple).
- éviter le gâchis alimentaire en ajustant au mieux les commandes et la préparation des repas.
- avoir une meilleure gestion du personnel, en prévoyant un animateur en plus lorsque c'est nécessaire.

La mise en place du portail familles impliquera des changements dans les habitudes des parents qui devront inscrire leurs enfants à tous les temps périscolaires sur internet.

Quelques questions que vous pourriez vous poser...

Quand dois-je inscrire mon enfant ?

Au moins une semaine à l'avance pour la cantine, la garderie et les TAP en maternelle.

Avant les vacances pour la période de TAP à venir en élémentaire.

Que se passe-t-il si mon enfant n'est pas inscrit ?

Un tarif majoré de 20% sera alors appliqué. Ce dernier ne sera mis en œuvre qu'après les vacances d'automne, afin de laisser le temps aux familles de s'adapter à ce nouveau fonctionnement.

Puis-je annuler une inscription ?

Oui, une semaine à l'avance. Passé ce délai, pour une absence justifiée, il faudra passer par la mairie (mail à l'adresse suivante : portailfamilles@breteil.fr).

Puis-je faire une inscription de dernière minute ?

Passé le délai d'une semaine, pour une inscription exceptionnellement tardive et justifiée, il faudra au préalable passer par la mairie (mail à l'adresse suivante : portailfamilles@breteil.fr).

Le portail familles sera mis en service en juin 2018 avec les inscriptions pour la rentrée de septembre 2018.